



INFORMATIONS COMMUNALES

ELECTIONS PRESIDENTIELLES : elles se dérouleront les 23 avril et 7 mai 2017. Les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 19h.

Une pièce identité avec photo (carte d'identité, permis de conduire,...) sera exigée pour tout votant. Se munir également de la carte d'électeur reçue en 2017.

Pensez aux procurations : pour faire enregistrer une procuration il faut se rendre à la gendarmerie de Bohain ou du Câtelet.

DECHETS VERTS : le dépôt sera ouvert les mercredis après-midi et les samedis après-midi de 14 à 17 heures à partir du samedi 15 avril.

Il est rappelé que :

- ce dépôt est réservé exclusivement aux habitants de Beaufort (à l'exclusion de toute entreprise même travaillant pour des habitants de Beaufort).
- ne sont admis que des déchets de tonte et des branchages d'un diamètre inférieur à 5 cm.
- Les compartiments doivent être remplis au maximum (en empilant convenablement les branchages qui doivent être placés tous dans le même sens afin de faciliter leur reprise pour le broyage).

PROPRETÉ DU VILLAGE : malgré plusieurs rappels des déjections animales continuent de souiller régulièrement les trottoirs de la commune. Outre les problèmes d'hygiène causés par ces excréments le nettoyage entraîne un coût qui n'a pas à être supporté par la collectivité. Les propriétaires de chiens sont invités à ramasser les déjections de leur animal. *Il est par ailleurs rappelé qu'il est interdit de passer avec des chiens non tenus en laisse dans les jachères (qui sont des cultures et non des chemins), en particulier le long du fossé « Canal des Torrents ».* L'obligation de tenir les chiens en laisse s'applique aussi sur tout le domaine public (rues, trottoirs, chemins, etc...). Les propriétaires sont responsables de leurs animaux et donc susceptibles d'être verbalisés en cas de manquement à ces règles.

CIVISME :

Comme indiqué à plusieurs reprises dans les Bello Flashs, il est rappelé aux riverains qu'ils doivent entretenir en bon état de propreté, le trottoir attenant à leur domicile ainsi que les fils d'eau.

Nous indiquons en outre qu'il est strictement interdit de jeter des volatiles morts dans les caniveaux, dans les chemins communaux et plus généralement dans tout chemin ou fossé, ceci afin d'éviter les mauvaises odeurs ainsi que la prolifération de rats. A cet effet, chaque année la commune mandate une entreprise spécialisée dans l'éradication des rongeurs nuisibles ; il est donc impératif de traiter tant au niveau communal qu'au niveau des particuliers.

Nous comptons sur le civisme de chacun pour appliquer ces quelques rappels qui sont la base du bien-être de tous.

RECENSEMENT DES VOLATILES : suite à la découverte de cadavres de poules dans le chemin rue de la Tour à Beaufort les services vétérinaires nous imposent de recenser tous les foyers possédant une basse-cour (en application de l'arrêté du 24 février 2006 relatif au recensement des oiseaux détenus par toute personne physique ou morale en vue de la prévention et de la lutte contre l'influenza aviaire). Si vous avez des volailles de type poules, canards, oies, pigeons... vous devez retirer en mairie le formulaire de déclaration de détenteurs de volailles qui doit être rempli et retourné le plus rapidement possible à la mairie.

CHATS ERRANTS : dans certains quartiers des chats errants ou abandonnés sont nourris par les riverains. Cette attitude entraîne la prolifération de ces animaux. Il est rappelé que cette pratique est interdite.

CCAS : Cette année les colis de Pâques attribués aux personnes âgées de 75 ans et plus sont remplacés par des bons d'achat à prendre chez les commerçants locaux (SITIS, Boulangerie Dimanche et Fromagerie Mickael Dumont). Ces bons d'achat seront remis aux bénéficiaires les 7, 8 et 9 avril par les membres du CCAS. En cas d'absence ils seront déposés, sous enveloppe de la commune, dans les boîtes aux lettres.

ACCUEIL DE LOISIRS DE PRINTEMPS (ALSH) : le Centre de Loisirs de Beaufort animé par les Francas de l'Aisne accueillera à la salle polyvalente du 10 au 21 avril 2017 de 9h00 à 17h00 (accueil possible à partir de 8h00 et jusqu'à 18h00) les enfants de 4 à 14 ans révolus. Le thème de « L'Ouest américain » qui sera le fil conducteur des animations. Les inscriptions se feront au local associatif le jeudi 6 avril de 14h à 16h30. Les pièces à fournir sont : le carnet de santé, le n° de sécurité sociale, le n° d'allocataire CAF ou MSA et une attestation de police d'assurance. Une réunion d'information à la salle polyvalente aura lieu le lundi 13 février 2017 à 17 heures.

ASSOCIATIONS

L'ASSOCIATION des DONNEURS de SANG organise une brocante le dimanche 9 avril rue Henri Martin de 8 à 18h. A cette occasion, les membres seront présents afin de promouvoir le don de sang en particulier pour la collecte prévue le lundi 22 mai de 14 à 18h. N'hésitez pas à vous rapprocher d'eux pour plus amples renseignements sur ce don. Ils seront heureux de vous accueillir."

COMMISSION des FÊTES : suite à la démission des membres de l'Association du Comité des Fêtes de Beaufort et de la mise en sommeil de celle-ci le Conseil Municipal a décidé de créer une Commission des Fêtes pour s'occuper des manifestations communales. À cet effet si vous souhaitez intégrer ladite commission merci de vous faire connaître en mairie.

La résidence ORPEA de l'Escaut vous propose :

- Le mercredi 26 avril à 14h30 (durée environ 1h) un cours de cuisine et dégustation afin de réaliser des "CAKE POP". Enfants et adultes peuvent venir partager ce moment de convivialité.
- Le samedi 29 avril à 15 heures : découverte, visite et inauguration de deux nouvelles cuisines thérapeutiques.
- Le dimanche 21 mai de 10h00 à 17h00 un marché du terroir (artisans, professionnels et restaurateurs seront présents). Cet événement sera accompagné d'une brocante, les inscriptions sont d'ores et déjà ouvertes.
- Activités et échanges : un appel aux bénévoles est lancé par la résidence. Si vous souhaitez venir partager votre bonne humeur avec les résidents dans le cadre des animations, vous êtes les bienvenus (réalisation d'activités manuelles, jeux de société etc....)

INFORMATIONS DIVERSES

JOURNÉE du SOUVENIR des VICTIMES de la DÉPORTATION : la cérémonie « Souvenirs des Déportés » avec dépôt de gerbe au Monument aux Morts de Beaufort se tiendra le dimanche 30 avril à 11h.

CONSULTATION PMI : elle se déroulera, en mairie, le jeudi 20 avril de 9h30 à 12 h et de 14h à 15h30.

PERMANENCE de Monsieur le DÉPUTÉ de l'Aisne : Monsieur le député de l'Aisne, Julien DIVE, organise une permanence ouverte à toutes et tous sans rendez-vous le vendredi 7 avril 2017 de 17h30 à 19 heures en mairie de Beaufort.

PERMANENCE DES ÉLUS:

Les élus sont à votre écoute en mairie; merci de prendre rendez-vous auprès du secrétariat.

Horaires d'ouverture mairie:

- lundi et mercredi: 8h/12h et 14h/17heures
- mardi, jeudi et vendredi: 8h/12heures
- samedi 9h/12h
- téléphone: 03 23 09 41 08 - Site internet : www.beaufort.fr

RAMASSAGE BACS JAUNES (TRI SELECTIF) : les jeudis 13 et 27 avril 2017

RAMASSAGE BACS VERTS (DECHETS MENAGERS) : tous les mercredis

DECHETTERIE DE JONCOURT : Attention Horaires d'été (du 1^{er} avril au 31 octobre)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	samedi
Matin	Fermée	8h30-12h	Fermée	8h30-12h	8h-12h	8h-12h
Après-midi	15h-19h	14h-19h	13h30-18h30	14h-19h	14h-19h	14h-19h